



Un projet pour se projeter

Public concerné :

Des élèves lycéens de plus de 16 ans, décrocheurs ou décrochés, qui souhaitent retrouver un sens aux apprentissages.

Repérage :

Campagne d'information dans les établissements scolaires du bassin SUD 79 à la rentrée, intégration en continu en fonction des places vacantes sur la base du volontariat. 10 places sur le dispositif/an.

Objectifs :

Redonner aux élèves le goût de l'investissement, de l'effort, du travail au travers d'un projet personnel. L'élève devra prendre conscience de ce qui lui manque pour réussir son projet (connaissances, motivation, compétences).

Ce projet doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion sur la poursuite d'un cursus.

Parcours :

Les élèves volontaires sont reçus en entretiens individuels afin de faire le point sur :

- Le parcours scolaire antérieur (points forts, points faibles)
- Les centres d'intérêts (personnels, professionnels)
- L'ébauche du projet personnel

Le projet peut relever de n'importe quel domaine mais doit rester réalisable, il peut concerner aussi bien la culture, que le sport, l'EDD, la solidarité ou tout autre domaine qui motive le jeune.

En fonction des besoins qui émergent pour mener à bien ce projet personnel, le jeune se verra proposé des solutions adaptées :

- Séances de remise à niveau (individuelles ou en intégration dans une classe)
- Stages extérieurs en entreprises, collectivités ou structures associatives
- Accompagnement dans la réalisation par un tuteur

Le projet personnel doit obligatoirement faire l'objet d'une présentation devant un jury (enseignants, élèves, parents d'élèves, professionnels...)

Les élèves seront accompagnés dans les démarches de reprise de scolarité (dans le même cursus ou par une réorientation) et suivis à N+ 1 (trois rendez-vous ou contacts téléphoniques dans l'année).

Durant le parcours, le jeune reste scolarisé sur certains cours et est libéré par demi-journée ou journée pour mener à bien son projet. Une convention entre l'établissement d'accueil et l'établissement d'origine sécurise le tout.

Valorisation :

- Les projets sont exposés sur un site internet ou une page Facebook dédiée.
- Le chef d'établissement prépare un courrier de valorisation de la démarche du jeune attestant de son engagement et se met en rapport avec ses collègues dans le cadre d'une réorientation par l'intermédiaire du dispositif « passerelle » afin de soutenir sa candidature.
- Valorisation du projet du jeune dans le cadre des procédures d'affectation pour la rentrée scolaire suivante.
-

Moyens :

- Bourse à disposition du candidat qui devra gérer son budget (max 500 €/candidat sur justificatifs)
- Enseignants volontaires (rémunérations sur la base du taux de vacation)
- Suivant les projets, utilisation des ressources internes, à savoir, animateur culturel, ATPR, CTI, agents, ERI si possibilité de conventionner
- Réseau d'entreprises pour des stages si nécessaire
- Centre information jeunesse (CIJ de Niort) pour l'aide à l'élaboration du projet des jeunes
- Recrutement d'un Service civique en liaison avec la ligue de l'enseignement pour le suivi des projets des jeunes.

NOTA : la part région sollicitée est supérieure aux 8000 € mentionnés dans le document de cadrage mais ce projet n'est pas lié à un établissement puisqu'il se propose d'ouvrir le module à tous les lycées de la région niortaise ce qui explique le montant important de la subvention sollicitée.